



Allocation rentrée 2020

Par **Nirninie**, le **04/09/2020** à **11:30**

bonjour

Je suis divorcée et j'ai 2 enfants. Concernant l'allocation rentrée j'ai fourni comme demandé ma fiche d'imposition 2018. Je ne dépasse pas le plafond j'y ai donc droit.

Hors la caf ne veut pas me la verser car depuis juin 2019 je vis avec mon compagnon.

Ils estiment que vivant à 2 je ne la touche pas.

Je ne trouve pas ça normal car avant juin 2019 je vivais seule avec mes 2 enfants.

Quels sont les recours ?

Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **04/09/2020** à **18:59**

Bonjour

Selon le nombre d'enfants à charge, vos **ressources de l'année 2018** ne doivent pas dépasser :

25 093 € pour un enfant

30 884 € pour deux enfants

36 675 € pour trois enfant

MAIS , en fonction de la situation familiale au 31 juillet 2020